

qui, une fois adopté, révélerait de façon non équivoque à quel point les opinions sont partagées à propos d'un drapeau national.

En appuyant ce sous-amendement, les membres de notre parti se montrent plus charitables que l'ont été d'autres députés quand on a présenté le bill C-97 le 2 octobre 1963, et le bill C-83, le 25 mars cette année. En ces deux occasions, on a tenté d'empêcher la première lecture d'un projet de loi tendant à faire adopter légalement le pavillon rouge comme drapeau national du Canada. Étant donné la mesure qu'on a prise en présentant les bills en question, je suis tout à fait convaincu que la population canadienne tient à avoir son mot à dire dans le choix d'un drapeau national. Le gouvernement aura beau dire et beau faire, il n'en reste pas moins qu'on voit d'un mauvais œil, non seulement le modèle choisi par le premier ministre, mais la manière dont il s'y prend pour le faire adopter. On m'a fait part de bien des opinions, pas toutes favorables, à l'époque où la question du drapeau n'était pas aussi controversée qu'elle l'est maintenant. Inutile d'ajouter que je me réjouis maintenant qu'ils aient formulé leurs opinions à un moment où la situation n'était pas aussi tendue. Cependant, je le répète, toutes les propositions n'étaient pas en faveur du pavillon rouge. Certains avaient recommandé la modification que renferme le sous-amendement. Dans un esprit d'accommodement, on a proposé que le présent drapeau soit conservé mais qu'on y souligne davantage l'existence au Canada de plusieurs cultures. Tous ceux qui estiment que certaines additions s'imposeraient afin d'avoir un drapeau vraiment national devraient au moins avoir l'occasion d'exprimer leurs idées.

Il y a aussi ceux qui ont de solides convictions, mais qui sont disposés à rechercher un terrain d'entente pour régler cette question litigieuse. Le sous-amendement proposé par l'honorable député de Regina (M. More) serait le meilleur moyen de permettre aux Canadiens un choix libre, droit qui leur est refusé actuellement. Il est difficile de comprendre pourquoi un gouvernement minoritaire a recours à une méthode aussi arbitraire pour imposer aux Canadiens un drapeau insignifiant, qui s'appuie sur des arguments illogiques et qui engendre la rancœur et la discorde.

D'autre part, ceux qui sont en faveur du motif à trois feuilles d'érable auraient aussi l'occasion de voter pour le drapeau de leur choix. Comme ils le feraient à titre personnel, ils devraient se réjouir de pouvoir exprimer leur avis sans craindre de pressions politiques ni de récriminations. Ceux qui désirent reléguer le pavillon rouge à l'histoire devraient être fiers de pouvoir se prononcer en faveur d'un drapeau qui leur plaît. Ceux qui veulent supprimer de notre drapeau tous les symboles

de notre patrimoine britannique devraient se réjouir de la tenue d'un plébiscite, alors qu'ils pourraient appuyer un drapeau dénué des emblèmes de notre civilisation chrétienne. Cette mutation arborescente de la mer et d'un arbre mérite ce témoignage que ses partisans enthousiastes peuvent susciter à l'égard d'un drapeau réunissant les éléments de l'eau et du bois.

Si le gouvernement estime que la plupart des Canadiens sont en faveur de son drapeau, il a évidemment raison d'agir de la sorte, mais tout semble indiquer le contraire. Le gouvernement inspirerait immédiatement beaucoup de respect si seulement il voulait tenir compte d'une ou deux propositions formulées au cours de ce débat.

Il me semble que les idées émises dans le sous-amendement ne sont pas assez immodérées pour qu'on les rejette complètement. La raison et le compromis ne doivent pourtant pas être des mots tellement étrangers à notre vocabulaire pour qu'on en tienne aucun compte. Grâce à l'opposition officielle, on a pu débattre la question du drapeau conformément aux désirs de toute la population du Canada alors que le gouvernement, de son côté, s'entête et exige le drapeau tricolé ou rien du tout.

En plus des centaines de modèles proposés, il doit y avoir encore des milliers de personnes capables d'imaginer un modèle de drapeau acceptable pour bien des gens au pays. Toutefois, à l'heure actuelle, on ne fait rien pour susciter autre chose que de l'hostilité.

Si le gouvernement met de côté les amendements proposés et se cantonne dans son attitude actuelle dont la meilleure définition est celle d'une force irrésistible se heurtant à un objet immuable, il aura rendu un bien mauvais service. Je suis personnellement en faveur de toute mesure qui créera de l'unité et de la compréhension au Canada, mais je ne puis facilement faire taire mes sentiments à l'égard du drapeau qui est reconnu depuis cent ans. Le pavillon rouge est un drapeau empreint de dignité et de noblesse. C'est le fier emblème d'une grande nation. Il inspire la fierté et la confiance en nos institutions démocratiques qui l'arborent. Il est le témoignage véridique de notre passé et le signe distinctif de notre avenir. Ceux qui ont combattu à l'ombre de ce drapeau éprouvent une fierté éternelle pour les traditions qu'il représente. Ceux qui veulent le maintenir aujourd'hui sont fidèles à un dépôt que garderont toujours ceux qui n'abdiquent jamais quand les principes et l'honneur sont en jeu.

Dans mon discours, je n'ai cité aucun document, ni aucun extrait de journaux ou de lettres. Ces documents, toutefois, sont une preuve, à mon avis, que le public marque de plus en plus son mécontentement au sujet de la